

Signature électronique: Viveo signe un partenariat avec Dictao

Les banques et les établissements financiers vont devoir remettre leurs rapports auprès de la Commission Bancaire, le régulateur du secteur. Pour garantir l'intégrité et l'authenticité des données transmises, la Commission Bancaire exige de leur part de signer électroniquement leurs rapports prudentiels (COREP), financiers (FINREP) et prochainement leurs états BAFI.

Ce sont là les raisons qui ont conduit le groupe Viveo, conseil et intégration de SI bancaire, à compléter ses solutions de reporting réglementaires avec la fonctionnalité de signature électronique.

Le groupe Viveo va s'appuyer sur un partenariat avec la société Dictao, concepteur de « systèmes de confiance », afin d'intégrer **Dictao Adsigner** dans sa suite logicielle métier **V.bank** réglementaire, utilisée par plus de 600 établissements financiers.

La solution logicielle Dictao Adsigner est considérée comme « *la meilleure réponse technologique* ». Elle bénéficie du label de la Commission Bancaire et d'une certification EAL3+.

Commentaire d'Eric Vaudaine, directeur de l'entité 'Compliance' chez Viveo:

« Cet accord de partenariat avec Dictao s'inscrit dans la stratégie du groupe Viveo de couvrir « de bout en bout » toutes les nouvelles problématiques et obligations réglementaires du monde bancaire. (...) Dictao Adsigner totalement intégré à notre solution, devrait séduire rapidement un grand nombre de nos clients, ceux-ci ayant l'obligation d'utiliser d'ici janvier 2008 la signature électronique dans leurs rapports destinés à la Commission Bancaire.»